



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité
**SERVICE D'EVALUATION
ET DE CONTROLE MEDICAUX**

Exp./Afz. : INAMI, Avenue Galilée 5 bte 1, 1210 Bruxelles, Belgique

Correspondant:

E-mail: antwerpen.dgec.secm@riziv-inami.fgov.be

Nos réf.: 2023-000227-I-04

Bruxelles, 08 juillet 2026

Concerne : consultation pour évaluation oncologique et hospitalisation de jour

Cher collègue,

Le SECM de l'INAMI veille à ce que le budget de l'assurance soins de santé soit utilisé de manière correcte et efficace. Par cette lettre, nous voulons rappeler à tous les médecins concernés qu'une facturation d'une consultation ne peut pas être combinée avec une hospitalisation de jour en oncologie.

Consultation pour évaluation oncologique et maxi-forfait oncologie non cumulables

Une consultation ne peut pas être facturée pour l'évaluation oncologique des patients pour lesquels un honoraire de surveillance pour hospitalisation de jour a été facturé.

1. Cet honoraire de surveillance comprend en effet déjà une rémunération pour l'examen clinique du patient, l'évaluation et la discussion des résultats sanguins, la planification d'examens ou de traitements complémentaires, la prise en charge des effets secondaires, la rédaction de documents, etc., comme dans le cas d'une hospitalisation classique.
2. Cette interdiction de cumul est mentionnée explicitement dans la circulaire¹ concernant le maxi-forfait oncologie.

Ne pas séparer l'évaluation oncologique de l'hospitalisation de jour

Des patients nous ont signalé que certains médecins programment systématiquement l'évaluation oncologique (physique ou à distance) quelques jours avant l'hospitalisation de jour. Il est pourtant possible, d'un point de vue médical et organisationnel, de combiner l'anamnèse, l'examen clinique et l'analyse des résultats sanguins le même jour que le traitement oncologique. De nombreux médecins démontrent en effet quotidiennement que cela est possible sans compromettre le respect des directives strictes du PIC/S relatives à la préparation des cytostatiques. Une séparation ne se justifie que dans des cas exceptionnels. Séparer inutilement l'évaluation oncologique de l'hospitalisation de jour n'est pas favorable au patient. Cela entraîne également des coûts inutiles pour l'assurance soins de santé. Une telle évaluation

¹ Circulaire aux établissements de soins n° 2017/3 du 28.03.2017.

anticipée pourrait être considérée comme une prestation superflue ou inutilement onéreuse. Cela peut donner lieu au constat d'une infraction, avec pour conséquence un éventuel recouvrement et une sanction².

Plus d'informations ?

Les professionnels de la santé et les patients peuvent consulter le site web de l'INAMI à ce sujet, dans les FAQ (<https://www.inami.fgov.be/fr/faq>).

En tant que dispensateur de soins, vous êtes responsable de l'application correcte de la réglementation relative à la facturation de vos prestations médicales.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et vos efforts afin d'éviter des dépenses inutiles pour l'assurance soins de santé, ainsi que des déplacements inutiles pour les patients.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments distingués.



Dr Sylvie Ann Masschelein
Médecin-inspecteur général
Direction Contrôle du SECM

² Article 73bis, 4°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994 (loi SSI). Des mesures peuvent être imposées sur la base de l'article 142, § 1^{er}, 4°, de la loi SSI.